

Donner, léguer...

pour la vie et les projets de l'Église Réformée à Lyon



Parlons-en !

■ Les dons

- dons classiques
- dons « ISF »

L'unique ressource financière de l'Église, c'est le don.

Dans un monde qui a tendance à perdre son sens, la mission de l'Église – annoncer l'Évangile – est plus que jamais indispensable. Dieu vient allumer un feu au cœur de l'Homme. Ce message, nous ne le tairons pas à nos enfants.

Nous voulons qu'ils puissent s'inscrire dans cette histoire d'amour et de promesse !

Nous voulons assurer pour l'avenir cette annonce de la Bonne Nouvelle au monde.

■ Les legs

- legs à titre particulier
- legs à titre universel

Vous préparez votre testament ? Chacun de nous se pose un jour la question de la transmission de ses biens : quel peut être l'intérêt d'organiser cette transmission ? La réponse à cette question a une dimension juridique, mais aussi et surtout une dimension personnelle. Il s'agit de réfléchir à sa vie familiale, à sa vie professionnelle et à sa vie spirituelle.

Les sollicitations dont nous sommes l'objet sont multiples, par des associations d'entraide ou humanitaires. Savons-nous que l'Église a le droit de recevoir des legs, en exonération de tout droit de succession ?

Dons

Pourquoi donner à l'Église ?



■ **Parce que l'Église a besoin de vous**

■ **Parce que c'est votre avantage**

Les dispositions fiscales en vigueur en France permettent de déduire de vos impôts sur le revenu 66 % des dons nominatifs en faveur de l'Église Réformée dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Lorsque le montant total des dons versés est supérieur à 20 % du revenu imposable, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes, et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Des dispositifs spécifiques existent, comme :

- Les dons effectués de non-résidents
- La dation temporaire d'usufruit.

Don : comment faire ?

Vous pouvez établir un chèque à l'ordre de l'Église locale (paroisse).

Vous pouvez également faire un virement ou utiliser le don en ligne par carte bancaire sur le site de votre paroisse ou de l'Église Réformée (voir dernière page).

Vous recevrez au début de l'année civile suivante un reçu fiscal permettant la déduction d'impôts.

à quoi

ça sert ?



4

■ **Donner, c'est participer**
à tout ce que nous recevons.

- ◆ trouver un pasteur disponible,
- ◆ célébrer un mariage
- ◆ baptiser un enfant
- ◆ être accompagné lors d'un deuil
- ◆ donner une éducation religieuse à ses enfants
- ◆ disposer d'un lieu de culte...

tout cela a un coût !

■ **Comment donner ?**

- ◆ Par des offrandes régulières au culte. Si vous payez des impôts sur le revenu, sachez qu'un chèque de 30 € ne coûte que 10 €¹.
- ◆ Par des versements mensuels adressés au trésorier de votre paroisse
- ◆ Par virement automatique sur le compte de la paroisse. Une plus grande régularité des dons à l'Église permettrait d'éviter de concentrer 30 % de ses recettes sur le seul mois de décembre... Les dépenses sont, elles, régulières !

■ **Combien donner ?**

En toute liberté, selon vos revenus :

◆ **Entre 1 et 5 %**
par exemple 1 % si vous n'êtes pas imposable et 3 % dans le cas contraire¹

◆ **La dîme ? pourquoi pas !**
"dixième partie", voir Genèse 28.22

◆ **1,5 € par jour, 45 € par mois, 540 € par an...**

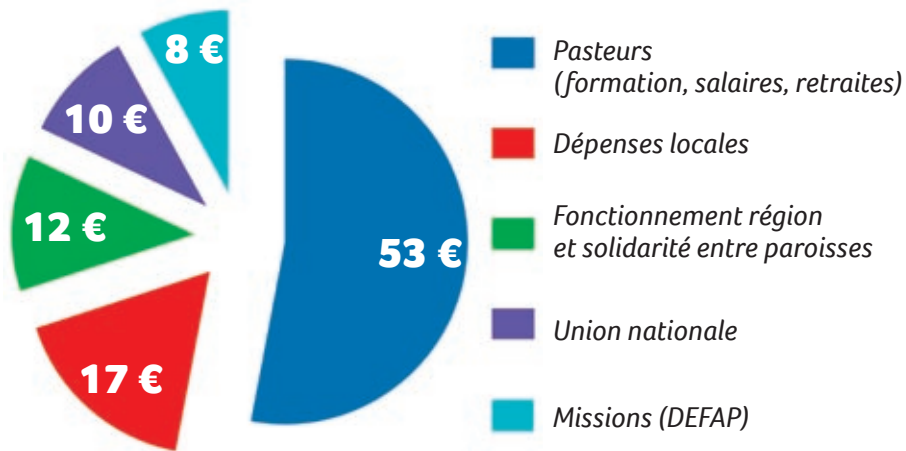
si vous êtes imposable¹ cela vous coûtera 0,5 € / jour, 15 € / mois, 184 € / an

◆ **600 € ne représentent que 1,64 € par jour !**

Le don gratuit témoigne d'un réel partage : il est une manière de vivre !

(1) La loi permet de déduire de l'impôt sur le revenu 66 % des dons nominatifs effectués à l'Église dans la limite de 20 % du revenu imposable. Si vous êtes imposable, utilisez cet avantage fiscal pour mieux donner à votre Église.

■ Pour 100 € versés à votre paroisse :



L'Église Réformée à Lyon

2 associations culturelles
6 paroisses, 10 pasteurs (dont 2,5 affectés à l'aumônerie),
6 temples, 9 presbytères
2600 foyers connus dont 1 200 versent une offrande (moy. : 525 €).

Offrandes nominatives

don annuel moyen
70 € (400 cotisants)
350 € (550 cotisants)
1 600 € (250 cotisants).

Les personnes inscrites comme membres de l'Église sont appelées à contribuer au gouvernement de l'Église, à participer fidèlement au service de l'Évangile et à la vie matérielle et financière de l'Église.

L'Église Réformée de France en chiffres

465 associations culturelles,
360 paroisses,
110 000 foyers connus,
42 000 foyers versant une offrande nominative (offrandes moy. : 400 €),
425 pasteurs,
860 temples appartenant aux associations culturelles,
500 presbytères.

Dons

et ISF



6

■ L'argent que vous devez à l'État peut être utilisé autrement

ISF* : Il est possible de soustraire du montant de l'ISF 75 % de certains dons dans la limite de 50 000 € (Nouvel article 885-0 V bis A du Code Général des Impôts - Loi « Tepas » du 21 août 2007).

La Fondation du Protestantisme, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir ces dons. Les dons consentis à la Fondation peuvent être dédiés à un projet de l'Église Réformée à Lyon :

*ISF : impôt de solidarité sur la fortune

■ Projet Arc en Ciel

L'Église Réformée de Lyon au Centre-Ville



Le projet de vie vise ouverture et annonce de l'Évangile. Il prévoit :

- Réhabilitation du Grand Temple engagée dès 2009/2010

Budget : 2 900 000 €¹

- Restructuration des locaux de la rue Bancel

Budget : 1 000 000 €¹.

(1) dont subventions publiques

Projet Centre paroissial de Caluire



L'Église Réformée de Lyon-Terreaux crée sur son terrain de Caluire un nouveau Centre paroissial, lieu d'ouverture et de vie.
Budget : 600 000 €.

Projet Foyer Protestant

Rénover pour plus d'ouverture



Le Foyer Protestant, maison d'accueil, de dialogue et d'annonce de l'Évangile, insérée dans le grand ensemble de La Duchère, rénove son bâtiment. Budget : 450 000 €¹.
(1) dont subventions publiques

Projet développement de Mirly-Solidarité

insertion des demandeurs d'emploi



Mirly-Solidarité, au Foyer protestant de la Duchère, accueille les demandeurs d'emploi. Son Atelier bois, outil d'insertion par l'activité, a été rénové et doit continuer à investir : machines, commercial.
Budget d'investissement : 20 000 € /an.

Dons

8



et ISF

■ Exemple

Antoine doit payer au titre de l'ISF 1 000 € avant le 15 juin.

C'est peut être pour lui l'occasion de faire un don !
Si c'est ce qu'il souhaite, Antoine a trois possibilités :

- Si Antoine choisit d'être **contribuable donateur**, il peut verser à la Fondation du Protestantisme 1 000 € (avant le 25 mai) et payer au Trésor Public 250 € avant le 15 juin, en joignant le reçu fiscal de la Fondation du Protestantisme. Il aura versé au total 1 250 €, soit un "surcoût" de 250 €...

Mais il aura participé pour 1 000 € au financement d'un projet de l'Église !

- En tant que **contribuable donateur**, Antoine peut aussi verser à la Fondation du Protestantisme 1 333,33 € avant le 25 mai (imputables sur l'ISF à hauteur de 1 000 €)... il n'aura alors rien à verser au Trésor Public:
 $1\ 000\ € - 75\ \% \text{ de } 1\ 333,33 = 0.$
Il aura versé au total 1 333,33 €, soit un "surcoût" de 333,33 €... mais il aura participé pour 1 333,33 € au financement d'un projet de l'Église !

- Antoine peut également verser à la Fondation du Protestantisme 2000 € avant le 25 mai, dont 1333,33 € seront imputables sur l'ISF
 75 % de 1333,33 = 1000 €.
 666,67 € seront traités en "don ordinaire" et son Impôt sur le Revenu (IRPP) sera diminué de 66 % de 666,67 soit 440 €.
 Il n'aura alors rien à verser au Trésor Public au titre de l'ISF. Il aura versé au total 2000 € - 440 de réduction d'impôts soit 1560 €, (un "surcoût" de 560 €) mais il aura participé pour 2000 € au financement d'un projet de l'Église !

ISF : comment faire ?

Adresser un chèque avant le 25 mai à l'ordre de la Fondation du Protestantisme à cette adresse :

Fondation du Protestantisme
47 rue de Clichy 75311 Paris cedex 09

en précisant l'affectation souhaitée pour le don sur un courrier joint au chèque (et non sur le chèque) indiquant un ou plusieurs des quatre projets proposés p. 6 et 7.

La Fondation du Protestantisme enverra au donateur, par retour, un reçu fiscal justifiant la réalité du don et permettant au donateur de déduire 75 % du don du montant d'ISF à payer (et 66 % du don de l'IRPP à payer, pour la partie excédant ce qui est pris en compte au titre de l'ISF – voir exemple p. 8 et 9).

Si questions : appeler Thierry Koechlin, tél. **06 65 22 66 06**, courriel : **koechlin.thierry@free.fr** (confidentialité assurée).

« Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte : car Dieu aime celui qui donne avec joie » 2 Corinthiens 9.7

« Tout vient de toi, et c'est de ta main que vient ce que nous te donnons »

Legs

10



Vous préparez votre testament

Il est possible de faire un legs à l'Église Réformée. Celle-ci recevra ce que vous aurez souhaité lui donner après votre décès. Il n'y aura pas de droits de succession. La seule limite est le montant de la quotité disponible, si vous avez des enfants.

■ Si vous prévoyez que votre succession soit grevée de **droits de succession élevés**, (absence d'héritiers en ligne directe ou patrimoine très important), il est possible que l'Église Réformée reçoive une partie des droits à la place de

l'État, sans que cela diminue la part que recevront vos héritiers.

Pour cela, il convient de désigner l'Église Réformée comme **légataire universel**, à charge pour elle de remettre à vos héritiers la part de votre patrimoine qu'ils auraient reçue après paiement des droits de succession.

Ce dispositif présente une certaine complexité, il est donc prudent de confier la rédaction du testament à un notaire et d'évoquer la question avec une personne de confiance membre de l'Église.

■ Exemple

Une personne lègue 200 000 € à ses neveux (héritage en ligne indirecte, au 3^{ème} degré).

Les héritiers recevront :

45 % (= 90 000 €)

et les droits s'élèveront à

55 % (= 110 000 €).

Si, dans ce même cas, l'Église est désignée comme légataire universelle, les héritiers reçoivent toujours 45 %, par legs particulier (= 90 000 €) ; les droits payés par l'Église seront alors de 55 % du montant du legs de 90 000 €, (= 49 500 €) et l'Église conservera le reliquat, soit 60 500 €. ■



“J’ai beaucoup aimé la vie, même si j’ai eu parfois des moments difficiles... Aujourd’hui je suis seul, sans héritier direct.

Préparer ma succession ?

Je choisis de donner à l'Église car elle a besoin d'être soutenue financièrement pour continuer à témoigner des valeurs que je partage avec elle. Je veux que l'Église ait les moyens d'accomplir sa mission. Pour moi, la grâce de Dieu est comme un cadeau. Je veux

l'accueillir avec reconnaissance, et aussi la partager en agissant dans la réalité de ce monde !

La vie m'a beaucoup apporté et pour moi c'est un juste retour que de pouvoir partager.

Aujourd'hui l'Église ?

Ces derniers mois, je n'ai pas pu participer à nos rencontres aussi souvent que je l'aurais voulu. Suivre les projets de l'Église renforce ma volonté d'y contribuer financièrement. Mon testament sera une pierre de plus dans leur construction ! Je suis heureux que notre Église ait de grands projets, et surtout je suis fier d'y participer ! ”

Antoine, 70 ans

L'Éternel est mon berger :
je ne manquerai de rien.
Il me fait reposer dans de verts pâturages,
il me dirige vers des eaux paisibles.
Il restaure mon âme,
il me conduit dans les sentiers de la justice,
à cause de son nom. Quand je marche
dans la vallée de l'ombre de la mort,
je ne crains aucun mal, car tu es avec moi :

ta houlette et ton bâton me rassurent.
Tu dresses devant moi une table,
en face de mes adversaires ;
tu enduis ma tête d'huile,
ma coupe déborde.
Oui, le bonheur et la grâce
m'accompagneront tous les jours de ma vie,
et j'habiterai dans la maison de l'Éternel
jusqu'à la fin de mes jours.

(La Bible, Psaume 23)



Pour plus d'informations :
Église Réformée de Lyon :
erd.free.fr
Paroisse des Brotteaux - Grand Temple :
www.grandtemple.fr
Paroisse de l'Est lyonnais
Espace Théodore Monod :
www.erflyon-est.org
Paroisse de la Guillotière :
www.erfbancel.com

*pour plus de renseignements,
s'adresser à :* Thierry Koechlin,
ERL,
6 cours de la Liberté 69003 Lyon
tél. 06 65 22 66 06
koechlin.thierry@free.fr

Paroisse d'Oullins-Givors :
erfoullins.free.fr
Paroisse de Lyon Ouest Change :
www.templeduchange.fr
Église Réformée des Terreaux :
erf.lyon.terreaux.free.fr
Église Réformée de France :
www.eglise-reformee-fr.org
Fédération protestante de France :
www.protestants.org